

**DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE  
VILLE DE BAIE-MAHAULT**

\*\*\*\*\*

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 25 MARS 2025**

Le mardi 25 mars 2025 à 18 heures, le Conseil municipal de la commune de BAIE-MAHAULT, légalement convoqué le mercredi 19 mars 2025, s'est assemblé, à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame **Hélène POLIFONTE-MOLIA, Maire**.

**Présents** : Georges DAUBIN - Claudine CHALUS épouse BAZILE - Célia MIMIETTE - Pierre VENUTOLO - Fabienne ANTENOR - Michel MADO - Denis BERNADOTTE - Jocelyne EUSTACHE - Jacqueline FAVORINUS - Fred EUSTACHE - Julianna DAN - Philippe NABAB - Chazy CIRANY - Jean-Louis OPHELTES - Kattia THEODORE - Lydia DUPONT - Corinne PETRO - Sandra MANIJEAN - Joseph LEE - Alain RAGOUTON - Marie-Claude BEAUZOR épouse ALEXIS - Diana ETIENNE-ROUSSEAU - Christophe CESARIN.

**Représentés** : Shella COMMIN - Johanne DAHOMAS - Lyliane PIQUION - Ary CHALUS - Tony MOUSSE - Olivier SHEIKBOUDHOU - Sylvie CHAMMOUGON, épouse ANNO.

**Excusé** : Justin DESSOUT.

**Absents** : David MONTOUT - Jocelyn LEREMON - Denise BLEUBAR - Murielle JABES- Frédéric THEOBALD - Amandine FUNDERE - Joël SYLVESTRE.

**Secrétaire de séance** : **M. Chazy CIRANY** a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire (article L. 2221-14 du Code Général des Collectivités Territoriales).

**Adopté à l'unanimité.**

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer, selon l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire ouvre la séance à 18h12 et invite le Conseil municipal à partager une pensée à la suite de la perte récente d'agent et de parents d'agents de la collectivité, citant Mme Marie-Josée CHALUS (Responsable du Service Animation Culturelle et Patrimoine), la mère de M. Rosan GOURDINE (Directeur de la sécurité publique et de la sécurité civile) ainsi que la mère de M. Didier VERGEROLLE (agent affecté au service Valorisation de bâtiments).

Puis, elle informe qu'avant le démarrage de l'ordre du jour, une présentation relative à la convention de partenariat prise dans le cadre du service civique international avec France Volontaire et d'autres partenaires tels que la Région, va être réalisée.

En effet, elle explique que les échanges internationaux sont en cours informant, à ce titre, du départ prochain d'une Baie-Mahaulthienne et de l'arrivée de Monsieur Nicodème Sèlomin Vodounnou originaire du Bénin.

Madame le Maire passe la parole à Madame Jocelyne EUSTACHE, l'élue en charge du projet afin qu'elle présente l'évolution du projet depuis son passage au niveau du Conseil municipal.

Madame Jocelyne EUSTACHE rappelle que la ville de Baie-Mahault a répondu à un appel à projets du Ministère des Affaires Etrangères et de l'Europe, il y a quelques mois dans le cadre du service civique international précisant que sa candidature a été retenue.

Ensuite, elle informe que la collectivité a fait le choix d'accueillir pour la première fois en Guadeloupe, un candidat à ce dispositif pour une durée de douze (12) mois et ajoute que Monsieur Nicodème a répondu à l'appel à candidature pour la thématique « Numérique » et est originaire du Bénin.

Aussi, elle précise que des Baie-Mahaultiens partiront pour des missions relatives aux thématiques suivantes : la « solidarité » qui sera orientée sur les risques majeurs précisant que le jeune concerné partira en Équateur, la « biodiversité » ainsi que la thématique « Santé » précisant que le jeune concerné partira à Douala au Cameroun. Elle ajoute que la collectivité est particulièrement sensibilisée sur ces thématiques puis passe la parole à Monsieur Nicodème Sèlomin Vodounnou afin qu'il puisse se présenter.

Monsieur Nicodème Sèlomin Vodounnou remercie Madame Jocelyne EUSTACHE puis se présente informant qu'il est d'origine béninoise et est âgé de 21 ans. Il ajoute qu'il est en Guadeloupe, en tant que chargé d'appui à la lutte contre la fracture numérique et explique que sa mission consiste à aider et accompagner les administrés n'ayant pas les moyens et/ou les connaissances adéquates, pour effectuer leurs démarches administratives en ligne.

Aussi, il indique qu'il a choisi cette mission étant titulaire d'un baccalauréat en « Système informatique et logiciel ». Par conséquent il est concepteur développeur et poursuit une formation dans ce domaine. Puis, il précise avoir travaillé avec une association dont le but était de former la jeunesse sur le potentiel du numérique, les métiers d'avenir et accompagner les jeunes à trouver un emploi ou éventuellement leur voie dans l'entrepreneuriat.

Dans ce cadre, il dit avoir trouvé l'appel à candidature lancé par la ville de Baie-Mahault, s'être intéressé au territoire et cela lui a plu. De plus, il ajoute qu'étant passionné par le numérique et militant pour les objectifs de développement durable (ODD), il a tenu à participer à cette mission parce qu'en plus de lui donner de l'expérience dans l'assistance des administrés pour le numérique, cela lui permet de renforcer ses compétences en lui offrant l'opportunité de vivre l'expérience utilisateur afin d'améliorer les sites et les logiciels.

Ensuite, il indique que dès son arrivée, il a été bien accueilli par l'équipe France volontaire ainsi que par les agents de la collectivité en la personne de M. Yvan PODAN (Responsable de l'espace public numérique de Belcourt) et l'ensemble de son équipe et de M. Kévin GUIMBEAU (Directeur de Transition Numérique et Technologique). Il précise qu'il est arrivé lundi dernier ajoutant que jusque-là son expérience se passe très bien car les gens rencontrés sont bienveillants, gentils et sont dans la transmission.

De plus, il tient à remercier le Conseil municipal grâce à qui il est présent aujourd'hui ainsi que Madame le Maire et ajoute qu'il restera peut-être en Guadeloupe.

Madame le Maire lui souhaite la bienvenue sur le territoire baie-mahaultien et ajoute que l'essentiel est de lui apporter un plus et souligne qu'elle attend également de lui de permettre à la collectivité d'en apprendre davantage sur sa culture souhaitant qu'un bel échange puisse être réalisé.

De plus, elle remercie les services cités pour leur accueil bienveillant envers le jeune Nicodème Sèlomin Vodounnou et indique que la collectivité pourrait se projeter sur un éventuel voyage en fin de mission, pour les services afin de découvrir le territoire du Bénin.

Madame le Maire passe ensuite la parole à Mme Chantal LAURIETTE (Chargée de mission Evaluation des Politiques Publiques Coordinatrice "A21C - Programme villes pilotes") qui ajoute que ce projet est piloté au niveau de la collectivité par la direction de la cohésion sociale en la personne de Mme DACALOR (Directrice Enfance Famille et Cohésion Sociale) et dit l'accompagner dans le cadre de l'Agenda 21 de la culture et informe que ce dispositif n'a pas de limite d'âge et concerne les jeunes en quête de reconversion professionnelle.

Madame le Maire rajoute comme l'a précisé Mme EUSTACHE que des jeunes du territoire partent prochainement en Afrique dans le cadre de ce dispositif mais aussi en Amérique du Sud.

Madame le Maire poursuit la séance.

## **I. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 20 FEVRIER 2025**

Point présenté par Mme le Maire.

Madame le Maire demande s'il y a des questions ou interventions sur ce point, puis passe au vote.

**Adopté à l'unanimité.**

## **II. INFORMATION SUR LES INDEMNITES PERÇUES EN 2024 PAR LES ELUS SIEGEANT AU CONSEIL MUNICIPAL ET AU SEIN DE TOUT SYNDICAT MIXTE ET DE TOUTE SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE ET/OU SOCIETE PUBLIQUE LOCALE.**

Point présenté par Mme Corinne PETRO, Conseillère municipale.

Dans une volonté de transparence, la loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019 a institué une nouvelle obligation à destination des Communes.

Elles doivent produire chaque année un état présentant l'ensemble des indemnités reçues par les élus siégeant dans leur conseil. Cet état est présenté chaque année aux élus municipaux avant l'examen du budget, donc avant le 15 avril.

Conformément à l'article L. 2123-24-1-1 du CGCT, l'état annuel doit présenter les indemnités que reçoivent les élus au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées au sein :

- du conseil municipal ;
- de tout syndicat mixte ;
- de toute société d'économie mixte locale, société publique locale, société d'économie mixte à opération unique et ses filiales.

Il ne s'agit pas de faire figurer les seules indemnités de fonction, mais aussi de lister toutes les autres formes de rémunération (par exemple, les remboursements de frais de transport, de représentation ou d'hébergement).

Cet état annuel ne faisant pas grief, il n'est pas soumis au vote et n'est pas susceptible de recours pour excès de pouvoir.

Madame le Maire demande s'il y a des questions ou interventions sur ce point.

**Ce point ne donne pas lieu à vote.**

*Les points 3 à 5 sont présentés par Mme le Maire et font l'objet d'une unique note de présentation.*

## **III. CESSION DE 50 ACTIONS PAR LA VILLE DE BAIE-MAHAULT POUR L'ENTREE EN CAPITAL DE LA COMMUNE DE POINTE-NOIRE AU SEIN DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) « CŒUR D'ENERGIE ».**

## **IV. CESSION DE 50 ACTIONS PAR LA VILLE DE BAIE-MAHAULT POUR L'ENTREE EN CAPITAL DE LA COMMUNE DE CAPESTERRE DE MARIE-GALANTE AU SEIN DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) « CŒUR D'ENERGIE ».**

## **V. CESSION DE 10 ACTIONS PAR LA VILLE DE BAIE-MAHAULT POUR L'ENTREE EN CAPITAL DE LA COMMUNE DU MOULE AU SEIN DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) « CŒUR D'ENERGIE ».**

Par délibération respectivement aux mois de février et mars 2022, la ville de Baie-Mahault et la Région Guadeloupe ont autorisé la création de la SOCIETE PUBLIQUE LOCALE « CŒUR D'ENERGIE ».

Vu l'engouement que suscite cette structure, les 2 actionnaires à l'origine de sa création ont approuvé le principe d'élargissement géographique du périmètre d'intervention de la SPL et la modification de ses statuts.

Plusieurs collectivités de Guadeloupe se sont présentées à la SPL et ont fait part de leur souhait d'intégrer son capital, comme les communes de Pointe-Noire, Capesterre de Marie-Galante et de Le Moule.

Afin de favoriser une entrée à court terme de ces communes, il a été convenu que la Ville de Baie-Mahault actionnaire majoritaire, céderait des actions au profit de chaque actionnaire entrant de la manière suivante :

- 50 actions de la commune de Baie-Mahault d'une valeur nominale de 100 € chacune, soit 5 000 €, à la commune de Pointe-Noire,
- 50 actions de la commune de Baie-Mahault d'une valeur nominale de 100 € chacune, soit 5 000 €, à la commune de Capesterre de Marie-Galante,
- 10 actions de la commune de Baie-Mahault d'une valeur nominale de 100 € chacune, soit 1 000 €, à la commune de Le Moule.

Madame le Maire précise que la cession de ces actions n'affecte en rien ni le fait que la ville soit actionnaire majoritaire, ni le nombre de sièges détenus par cette dernière au sein du Conseil d'administration de la Société Publique Locale (SPL) "Cœur d'Energies".

Madame Diana ETIENNE épouse ROUSSEAU souhaite savoir jusqu'à quel pourcentage la collectivité reste actionnaire majoritaire et demande si un équilibre pourra être maintenu afin d'éviter qu'à cause de l'attractivité du projet, la ville devienne finalement minoritaire voire écartée dudit projet qu'elle a initié, soulignant que c'est un schéma fréquent au niveau des associations.

Madame le Maire lui répond que ce schéma ne s'applique pas uniquement qu'au niveau des associations mais rassure Mme Diana ETIENNE épouse ROUSSEAU que la ville fera en sorte que l'équilibre soit maintenu et que cette dernière reste l'actionnaire majoritaire.

Ensuite, elle demande s'il y a d'autres questions ou interventions sur ce point, puis passe au vote.

### **Adoptées à la majorité – 4 abstentions :**

**Joseph LEE – Alain RAGOUTON – Marie-Claude BEAUZOR épouse ALEXIS – Sylvie CHAMMOUGON épouse ANNO (représentée par Mme Marie-Claude BEAUZOR épouse ALEXIS).**

*Déport de Mme Marie-Claude BEAUZOR épouse ALEXIS pour le vote du point suivant ayant un intérêt dans ce dernier.*

## **VI. AUTORISATION A DONNER AU MAIRE POUR LA SIGNATURE D'UN AVENANT AU MARCHÉ DE PROPRIÉTÉ DES ESPACES PUBLICS DE LA VILLE DE BAIE-MAHAULT – LOT N°1 – ZAE DE JARRY.**

Point présenté par M. Jean-Louis OPHELTES, Conseiller municipal.

La politique de propreté de l'espace public est une responsabilité du Maire qui se fonde sur ses pouvoirs de police générale, sur le bon ordre, la sûreté et la salubrité publique (article L. 2212-2 du CGCT). L'espace public est l'une des premières composantes visibles d'un territoire, son esthétique et son entretien sont des enjeux importants pour l'image du territoire. Le Maire veut faire de l'espace public un espace attractif et respectueux de l'environnement. A ce titre, et en complément des actions réalisées au quotidien sur d'autres thématiques (nettoyement des réseaux, lutte contre les dents creuses, etc.), la ville a décidé de se doter de prestataires pour lutter contre les dépôts sauvages de déchets et les incivilités intervenant sur la voie publique. L'ensemble du territoire est couvert par ces prestations

Un marché de prestation a été notifié le 10 juillet 2021 à l'entreprise SGSGM, pour une durée 48 mois avec un montant de 904 800 € HT soit 923 800,80 € TTC.

Depuis la mise en place de ce marché de propreté, notre collectivité a constaté une augmentation significative des incivilités mais aussi des opérations « coup de poing », rendant indispensable l'adaptation de notre stratégie de nettoyage.

Les incivilités se manifestent par la présence de décharges sauvages dans divers lieux non prévus pour la collecte des encombrants. (Rue de la chapelle, ancien établissement DULAC, etc.), ainsi qu'une augmentation des déchets abandonnés, ce qui nécessite des interventions de nettoyage fréquentes et imprévues.

Des opérations de nettoyage ponctuelles initiées par des associations comme « cleanmyisland » dans la mangrove, ou celles réalisées aux abords du Parc d'Activités, exigent des ressources supplémentaires et une intervention renforcée du prestataire.

Au 28 février 2025, le montant maximum du marché pour la zone de Jarry n° 2021/BM/DVRCV/010 Lot 1 ZAE de Jarry a été atteint d'où la nécessité de l'augmenter, de 200 000 € HT afin d'assurer le service jusqu'à la fin du marché, soit le 12 août 2025.

La commission d'appel d'offres réunie le 14 mars 2025 a décidé d'émettre un avis favorable à la passation d'un avenant n°1 au marché passé avec la Société SGSGM pour un montant de 1 104 800,00 € HT soit 22,10 %.

Afin de poursuivre et de permettre la fin d'exécution de ce marché, le conseil municipal doit autoriser le Maire, en sa qualité de pouvoir adjudicateur, à signer l'avenant n°1 relatif à cette affaire.

Madame Diana ETIENNE épouse ROUSSEAU interpelle sur le fait qu'il soit inscrit que le marché a été validé le 12 août 2021 pour une durée 48 mois, se terminant donc au mois d'août 2025 et constate qu'il est indiqué que la durée de prestation s'étend sur 6 mois.

Par conséquent, elle souhaite que la phrase suivante lui soit expliquée « le présent avenant prend effet à partir de la date de notification du titulaire et s'applique jusqu'au terme du marché initial sans modification de sa durée ».

Madame le Maire passe la parole à Monsieur Rony CAFAIT (Directeur des Affaires Juridiques, des Achats et de la Commande Publique) qui lui répond que le marché a été notifié à une date précise et arrive à échéance en août 2025, ce qui signifie que l'avenant qui sera appliqué se terminera en août 2025.

Puis, il explique que le problème qui s'est posé est que le montant maximum du marché a été atteint avant sa date d'échéance et ajoute que l'avenant a pour but d'augmenter le montant maximum afin de poursuivre l'exécution des prestations jusqu'à la date d'échéance initiale du marché, à savoir août 2025.

Madame le Maire rajoute qu'en ce moment avec la recrudescence des incivilités, il y a beaucoup plus de déchets et qu'il devient donc nécessaire de réaliser un ramassage plus fréquent, ce qui impacte le budget.

Monsieur Chazy CIRANY considère que les déchets sauvages s'estomperont jamais s'il n'y a pas une politique dissuasive sévère qui est appliquée et si la collectivité ne communique pas sur les dispositions qu'elle aura mises en place, tout en instituant une brigade afin de sévir sur cette problématique.

Aussi, il encourage la collectivité à faire preuve de sévérité soulignant que la communauté d'agglomération Cap excellence dont c'est la compétence fait également face à des difficultés dans le ramassage des déchets. Il serait donc nécessaire pour la collectivité d'inclure cette problématique dans le plan budgétaire.

Madame le Maire rappelle que la collectivité a eu l'occasion de communiquer sur le site de la ville, un document relatant l'ensemble des dispositions existantes concernant les déchets et explique qu'une partie des déchets est ramassée par la ville et que l'autre est ramassée par des prestataires dépendant de Cap excellence. Puis, elle souligne que la compétence liée à la propreté dépend de la Commune.

Aussi, elle indique que la ville possède une équipe dédiée à l'environnement au niveau de la police. Cependant la problématique réside dans le fait que les personnes qui jettent sauvagement leurs déchets le font généralement à des heures tardives, soulignant la nécessité de voir pour réprimander. Elle poursuit en disant qu'elle a eu, personnellement, l'occasion de voir une personne jeter ses déchets dans la rue et explique que certains administrés le dénoncent et peuvent parfois envoyer des photos à la police mais généralement ils n'osent pas.

De plus, elle informe qu'une caméra mobile a été installée près de Calvaire Chapelle ce qui a pu contribuer à dissuader certains mais le secteur est à la limite de Petit-Bourg. Or, les administrés ne connaissant pas les frontières du territoire et peuvent parfois signaler à tort que les déchets ne sont pas ramassés. Ensuite, elle explique que l'installation des caméras reste un coût important pour le budget communal, soulignant que le principal problème reste l'incivilité à laquelle il faut oser dire stop.

Pour finir, elle ajoute que les pollueurs ne sont pas forcément des administrés baie-mahaultiens et que malgré des opérations de communication et de sensibilisation, le changement ne s'opère pas de manière durable.

Puis, elle termine en insistant sur le fait que la ville est l'une des rares du Département à proposer des prestations de ramassage des déchets verts.

Madame le Maire demande s'il y a d'autres questions ou interventions sur ce point, puis passe au vote.

### **Adoptée à l'unanimité.**

Retour de Mme Marie-Claude BEAUZOR épouse ALEXIS.

Les points 7 et 8 sont présentés par Mme Jocelyne EUSTACHE, 12<sup>ème</sup> Adjointe au Maire.

## **VII. DELIBERATION PORTANT CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS.**

Dans le cadre de l'actualisation de l'organigramme structurel de la ville dans sa version du 29 novembre 2023 et de sa mise en œuvre, des besoins ont été recensés pour la bonne marche des services, y compris l'application des avancements de grade et donc nécessitent la création des postes.

Ces derniers ont été identifiés de la manière suivante:

GRADE	CATEGORIE	TEMPS	NBRE	FONCTIONS	MOTIFS
Rédacteur	B	35H	1	Responsable cellule insertion	Contractuel sur emploi permanent
Adjoint technique Ppal 1ere cl	C	35H	3	Gestionnaire fiscal, magasinier, agent de l'environnement du littoral	Changement de filière
Adjoint Adm	C	35H	1	Infographiste	Mutation
Rédacteur ppal de 2eme cl	B	35H	2	-Responsable adjt du service patrimoine foncier -Coordinatrice pôle stratégique	Mise en stage
Attaché	A	35H	1	Conseillère en organisation du travail et conduite du changement RH	Mise en stage
Chef service de police municipale	B	35H	1	Chef de brigade	Mise en stage

La rémunération et le déroulement de carrière correspondront aux cadres d'emplois concernés.

Il appartient donc au conseil municipal, compte tenu des nécessités de service, de créer les postes rendus nécessaires au fonctionnement de la collectivité.

Madame le Maire demande s'il y a des questions ou interventions sur ce point, puis passe au vote.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **VIII. ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.**

La présente modification du tableau des effectifs, vise à son actualisation pour prendre en compte les éléments suivants, entre autres :

- La délibération de ce même jour portant créations d'emplois ;
- Les changements de filière, les recrutements et autres mouvements.

Cette mise à jour du tableau des effectifs permet de le rendre conforme à la réalité de l'organisation de la collectivité.

Madame le Maire demande s'il y a des questions ou interventions sur ce point, puis passe au vote.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **IX. APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION L'APPRENTISSAGE DE L'ESTIME DE SOI ENFANTS-PARENTS.**

Point présenté par M. Pierre VENUTOLO, 7<sup>ème</sup> Adjoint au Maire.

Dans le cadre de l'Appel à projets, Fonds Interministériels de la Prévention de la Délinquance (FIPD) mis en place par l'Etat, le service Famille et Parentalité a proposé un projet intitulé « L'apprentissage de l'estime de soi enfants-parents, pour l'exercice 2025.

Ce projet consiste à accompagner les jeunes exposés à la délinquance par le biais de quatre volets :

- **Volet 1**, le coaching et conseil en image ou sous forme de groupe de parole. Avec l'outil « une caméra », les participants vont apprendre à se présenter et avoir une bonne attitude. Des exercices de lâcher-prise et des ateliers sur l'image de soi seront proposés et à l'issue les jeunes pourront percevoir les points positifs et à améliorer ou modifier leur attitude.
- **Volet 2**, portera sur l'accompagnement parents-enfants autour de sept rencontres individuelles et en groupe en présence de professionnels (éducateurs spécialisés, psychologues).
- **Volet 3**, des séances d'équithérapie et de bricolage. Il s'agit de rencontre parents-enfants pour rétablir et renforcer le lien intrafamilial. Un moment permettant de prodiguer ensemble des soins par contact physique avec le cheval. Enfin des ateliers de bricolage parents-enfants pour favoriser l'échange et la coopération.
- **Volet 4** portant la présentation des différentes actions mise en place dans le cadre de Bémao Vacances Cool, où ces jeunes pourront s'inscrire durant les vacances pour éviter l'oisiveté.

Ce projet a pour objectifs d'apprendre aux jeunes à être à l'écoute et être bienveillant avec l'autre, favoriser l'esprit d'équipe, renforcer le lien parents-enfants et enfin parvenir à une meilleure connaissance de soi.

Le budget prévisionnel est arrêté à **Vingt-deux mille sept cent cinquante euros (22 750 €)**.

Le plan de financement est le suivant :

<b>CHARGES</b>	<b>COUTS</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>COUTS</b>
Coût du projet	22 750.00 €	FIPD	14 750.00 €
		Département	3 000.00 €
		Cap excellence	2 000.00 €
		Commune	3 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>22 750.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>22 750.00 €</b>

Madame Diana ETIENNE épouse ROUSSEAU demande s'il a été prévu dans le plan de financement des minibus pour les parents ne possédant pas de moyens de transport et souhaitant participer aux activités.

Madame le maire lui répond que la collectivité possède des minibus et qu'en cas de nécessité ils sont utilisés en prestation afin de répondre au besoin, soulignant que la ville est accompagnée par le Département et que ces dépenses peuvent s'inscrire dans le plan de financement.

Monsieur Chazy CIRANY souhaite savoir la raison pour laquelle il est inscrit dans le rapport « commune » au lieu du terme « ville de Baie-Mahault ».

Madame le Maire dit comprendre son interrogation mais que le terme « commune » se réfère au territoire alors que le terme « ville » s'apparente au nombre d'habitant soulignant que cette dernière n'est qu'une partie du territoire.

Monsieur Joseph LEE souhaite avoir le détail des postes de charges de chacun des trois (3) plans de financement mis au vote ce soir.

Madame le Maire lui rappelle qu'il s'agit d'une recherche de financement tenant compte des activités qui sont proposées.

Monsieur Joseph LEE explique qu'il souhaite avoir le détail des différents postes de charge qui constituent le projet.

Madame le Maire lui répond que dans le cas où les éléments ne peuvent pas lui être communiqués présentement, elle l'invite à passer dans le service concerné et insiste sur le fait qu'il s'agit d'un plan de financement et non de la fiche technique du projet.

Puis, elle passe la parole à Madame Emmanuelle ROSET (Directrice du Département Citoyenneté et Solidarité) qui informe que ces trois (3) délibérations ont fait l'objet de fiches actions et précise qu'elle possède le détail de l'ensemble des frais occasionnés par opération citant pour exemple l'équithérapie, le coach en image ainsi que le transport notamment les minibus répondant à l'interrogation de Mme Diana ETIENNE épouse ROUSSEAU.

Monsieur Pierre VENUTOLO ajoute que le but principal est de répondre à l'appel à projets afin de mettre les actions en place mais considère la question de Monsieur LEE comme étant pertinente.

Monsieur Joseph LEE explique qu'en termes de projet et de plan de financement, il peut y avoir des changements qui engendrent par la suite une surévaluation du montant initial.

Madame le Maire demande s'il y a d'autres questions ou interventions sur ce point, puis passe au vote.

#### **Adoptée à l'unanimité.**

### **X. APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION « MON TERRITOIRE, MON PATRIMOINE ».**

Point présenté par Mme Fabienne ANTENOR, 8<sup>ème</sup> Adjointe au Maire.

Dans le cadre de l'appel à projets CAF de l'exercice 2025, au titre du Fonds Publics et Territoires, la Direction Enfance Famille et Cohésion Sociale propose un projet intitulé « **Mon territoire, mon patrimoine** ».

Ce projet consiste à faire découvrir aux jeunes du territoire, le patrimoine bâti de la Guadeloupe. En effet, il en ressort qu'un grand nombre de jeunes méconnaît son environnement proche ainsi que le patrimoine bâti.

Durant les vacances scolaires, il s'agira de faire découvrir les sites de la ville à travers des marches, des sorties à vélo, pour recueillir les informations ainsi que des photos. Aussi, des excursions seront organisées pour découvrir le patrimoine extérieur ayant pour finalité de confectionner des jeux (jeu de l'oie, jeux de cartes).

Les objectifs de ce projet consistent à sensibiliser les jeunes sur leur environnement, de s'approprier leur patrimoine, de pratiquer des activités sportives afin de lutter contre l'oisiveté.

Ce projet concernera les jeunes âgés de 9 à 17 ans.

Le budget prévisionnel est arrêté à **Quinze mille euros (15 000 €)**. Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Projet « Mon territoire, mon patrimoine »	15 000,00 €	CAF	5 000,00 €
		DEPARTEMENT	5 000.00 €
		VILLE	5 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>15 000, 00 €</b>

Madame le Maire demande s'il y a des questions ou interventions sur ce point, puis passe au vote.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **XI. APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION « VACANCES REUSSIES DANS MA VILLE ».**

Point présenté par Mme Kattia THEODORE épouse MÉTONY, Conseillère municipale.

Dans le cadre de l'appel à projet CAF de l'exercice 2025, au titre du Fonds Publics et Territoires, le service Famille et Parentalité propose un projet intitulé « *Vacances réussies dans ma ville* ».

Il s'agira de la mise en place en matinée trois fois par semaine, pour des jeunes du niveau des classes élémentaires, de l'aide aux devoirs, la pratique de l'anglais oral en matinée, dans l'après-midi la pratique sportive et de découverte telles que l'initiation au kayak, le vélo, l'équitation, le tennis, des activités culturelles, la visite du Mémorial Act, le Zoo de la Guadeloupe, des activités manuelles par confection d'objets et des sorties de découvertes de nos îles.

C'est un temps passerelle entre l'école et la famille.

Les objectifs consistent à permettre aux jeunes de progresser dans leur connaissance scolaire, développer des compétences sportives et surtout d'améliorer la communication entre eux et enfin de partager des moments privilégiés entre jeunes.

Cet accueil sera réservé à 60 enfants âgés de 6 à 10 ans sur les périodes du 28 juillet au 8 août 2025, et du 20 au 31 octobre 2025.

Ce projet a nécessité la déclaration d'un accueil de loisirs au niveau de la direction de la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) et a permis d'implication des agents de la collectivité (titulaires de diplômes dans l'animation).

Le budget prévisionnel est arrêté à **Quarante-cinq mille euros (45 000 €) en fonctionnement et cinq mille neuf cents euros en investissement, soit Cinquante mille neuf cents euros (50 900 €)**.

Le plan de financement est le suivant :

CHARGES	COUTS	PRODUITS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Coût du projet	50 900.00 €	CAF	30 000.00 €	4 500.00 €
		Département	8 400.00	0.00 €
		Commune	6 600.00	1 400.00
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>50 900.00 €</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>50 900.00 €</b>	

Madame Diana ETIENNE épouse ROUSSEAU demande si la sophrologie est habituellement proposée par la collectivité.

Madame le Maire lui répond par l'affirmative.

Ensuite elle demande s'il y a d'autres questions ou interventions sur ce point, puis passe au vote.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **XII. VOTE DES TAUX 2025 DES IMPOSITIONS DIRECTES LOCALES.**

Point présenté par M. Jean-Louis OPHELTES, Conseiller municipal.

Depuis la convocation du présent conseil municipal, les bases prévisionnelles 2025 ont été notifiées.

A taux constant, le produit total prévisionnel de fiscalité directe à recevoir est de :

	Bases prévisionnelles 2025	Taux 2025	Produit 2025
Taxe d'habitation	3 607 000	9,82%	354 207€
Taxe foncière propriétés bâties	71 617 000	44,14%	14 435 577€ (avec application coefficient correcteur)
Taxe foncière propriétés non bâties	265 500	66,75%	177 221€
<b>Produit total prévisionnel à recevoir</b>			<b>14 967 005 €</b>

Soit une augmentation de produit de 369 495 € par rapport à 2024.

Ainsi, pour l'année 2025, il est proposé de maintenir les taux d'impositions 2024.

	Taux 2024	Taux 2025
Taxe foncière (bâtie)	44,14%	44,14%
Taxe foncière (non bâtie)	66,75%	66,75%
Taxe d'habitation (THRS)	9,82%	9,82%

Madame le Maire demande s'il y a des questions ou interventions sur ce point, puis passe au vote.

**Adoptés à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Madame le Maire lève la séance à 19h16.

Approuvé à Baie-Mahault, le 10 avril 2025.

**Le Secrétaire de séance,**



**Chazy CIRANY**

**Le Maire**



**Hélène POLIFONTE-MOLIA**